

## MESSAGE OPÉRATIONNEL

CAB/BDPC/2020

### ***TRES URGENT***

#### **EXPEDITEUR :**

Direction du Cabinet, de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile  
Bureau Défense et Protection Civile

#### **CONTACTS UTILES**

1/ PENDANT LES HEURES ET JOURS OUVRABLES

Téléphone : 01 69 91 90 90 – Télécopie : 01 69 91 91 23

2/ EN DEHORS DES HEURES ET JOURS OUVRABLES

Téléphone : 01.69.91.91.91 puis appuyer sur la touche 3 de votre poste téléphonique – Télécopie : 01.69.91.97.99

**Nombre de page (s) : 4**

#### **DESTINATAIRE (S) :**

- MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
- MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

**OBJET :** Dépassement du **seuil d'information et recommandations** pour l' : **OZONE**

**REF. :** Arrêté interpréfectoral n°2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Île-de-France (*consultable sur le site [www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) – rubrique : Publications – Arrêtés – Air*)

#### **Texte :**

J'ai l'honneur de vous informer que le seuil de pollution atmosphérique à l'OZONE entraînant la mise en place de la **procédure d'information et de recommandations** risque d'être atteint pour demain JEUDI 25 JUIN 2020.

**Merci de vous conformer aux recommandations jointes**

**Vous pouvez aussi consulter les recommandations complémentaires sur les sites :**

<http://www.ars.iledefrance.sante.fr> – [www.airparif.asso.fr](http://www.airparif.asso.fr) –  
[www.prefecturepolice.interieur.gouv.fr](http://www.prefecturepolice.interieur.gouv.fr)

**Signé :**

**Le Chef du BDPC**

## OZONE - PROCEDURE D'INFORMATION-RECOMMANDATION

Selon les données transmises par AIRPARIF, un épisode de pollution à l'ozone (O<sub>3</sub>) est susceptible de se produire en Ile-de-France le jeudi 25 juin 2020. Les informations de AIRPARIF liées à cet épisode de pollution sont les suivantes :

Périmètre concerné	Prévision de dépassement	Evolution
	Rappel : Info-reco : seuil >180µg/m <sup>3</sup> Alerte : 1 <sup>er</sup> seuil : >240µg/m <sup>3</sup> 2 <sup>ème</sup> seuil : >300µg/m <sup>3</sup> 3 <sup>ème</sup> seuil : >360µg/m <sup>3</sup>	
Ile-de-France	compris entre 170 et 200 µm/m <sup>3</sup>	Amélioration

En raison d'une météorologie défavorable à la dispersion des polluants émis et afin de réduire l'émission de polluants dans l'atmosphère, le Préfet de Police, Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris : **Décide la mise en œuvre des mesures d'urgence mentionnées dans l'arrêté n°2020-00530** joint au présent message.

**Recommande l'application des mesures ci-dessous pour la journée du jeudi 25 juin 2020 de 05h30 à 20h00 :**

• **Recommandations sanitaires** de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France (<http://ars.iledefrancesante.fr>)  
*Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.*

*Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).*

### **Pour les populations vulnérables et sensibles :**

- Eviter les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum.
- Eviter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès d'un professionnel de santé.
- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
- Prendre conseil auprès de son médecin pour savoir si le traitement médical doit être adapté le cas échéant.

### **Pour la population générale :**

- Les activités physiques et sportives intenses à l'intérieur peuvent être maintenues dans le respect des mesures de déconfinement.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès d'un professionnel de santé.
- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

De manière générale,

- Consulter les sites internet du ministère chargé de la santé ou de l'ARS pour plus de prévisions sur les messages sanitaires.
- Se renseigner sur la qualité de l'air ([www.airparif.fr](http://www.airparif.fr)).

### • **Recommandations comportementales :**

Mesures applicables aux sources fixes de pollution :

- Pour les émetteurs industriels, s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de traitement des rejets de COVNM et de NO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.
- Réduire le fonctionnement des installations fixes dont les émissions contribuent à l'épisode de pollution.
- Veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par la pratique d'autres activités émettrices de substances polluantes.

Mesures applicables aux usagers de la route :

- Utiliser les véhicules peu polluants (électrique, GNL, etc.).
- Différer les déplacements sur l'Ile-de-France.
- Respecter les conseils de conduite apaisée.
- Privilégier le covoiturage dans le respect des mesures barrières.
- Privilégier les modes actifs de déplacement (marche, vélo, etc.).
- Utiliser les possibilités mises en place au sein des établissements professionnels afin d'aménager les déplacements domicile-travail (plan de mobilité, télétravail, adaptation des horaires, etc.).